

Direction : Enfance Jeunesse et Sports**Enfance, Jeunesse et Sports****REF : EJS2005014****Signataire : ML/ML****OBJET : Tarifs du centre de loisirs maternel pour l'année 2006****LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 186 du 29 septembre 2005 approuvant les nouveaux tarifs pour l'année 2006 des restaurants scolaires et goûters,

Considérant qu'il convient d'ajuster les tarifs des centres de loisirs maternels en fonction de l'inflation,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : Les tarifs des participations familiales aux activités du centre de loisirs maternel, garderies maternelles du matin, soirées, mercredis et vacances, sont arrêtés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2006 :

TRANCHE	Tarifs 2006 SOIR	Tarifs 2006 JOURNEE
A 0 à 100,00 €	0.23	0.64
B 100,01 à 150,00 €	0.38	1.14
C 150,01 à 200,00 €	0.54	1.58
D 200,01 à 250,00 €	0.70	1.88
E 250,01 à 350,00 €	0.80	2.18
F 350,01 à 450,00 €	0.95	2.54
G 450,01 à 600,00 €	1,05	2,90
H 600,01 à 750,00 €	1.22	3.36
I 750,01 à 900,00 €	1.25	3.54
J 900,01 et +	1.37	3.90
G bis Tarif sans ressource	1.05	2.90
K Extérieur ou pas présenté	1.37	3.90

TARIFS FORFAITAIRES POUR L'ACCUEIL DU MATIN

ACCUEIL A LA SEMAINE	8,50 EUROS
ACCUEIL AU MOIS	23,00 EUROS
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	3,50 EUROS

Article 2 : La recette sera imputée au budget communal au 407 – 7067 (407 – 7067-421).

Pour le Maire

L'adjoint délégué